

# BASSIN D'ARCACHON

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

## PROCES-VERBAL DU COMITE DU 6 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi six février à 15 H, le Comité, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans une salle de réunions au Palais des Congrès à Arcachon (en raison des travaux dans la salle du Comité du SIBA), sous la présidence de Monsieur Michel SAMMARCELLI, Maire de Lège-Cap Ferret, Président du Syndicat.

Date de convocation règlementaire : le 30 janvier 2014

### ETAIENT PRESENTS

Michel SAMMARCELLI	Président
M-Hélène DES ESGAULX	Vice-Président
J-Guy PERRIERE	Vice-Président
Yves FOULON	Vice-Président
Philippe PERUSAT	Vice-Président
J-Jacques EROLES	Vice-Président
Bruno LAFON	Vice-Président
François DELUGA	Vice-Président
Nathalie LE YONDRE	Vice-Président
Jacques CHAUVET	

Patrick BELLIARD  
Dominique DUCASSE  
Isabelle LAMOU  
Chrystel LETOURNEUR  
Francine LOUBES  
Yvette MAUPILE  
Dominique PALLET  
Xavier PARIS  
Fabrice PETIT  
Philippe PEYROUX  
Adeline PLEGUE  
Thierry PRATS  
André TROUBET  
Claire VENESI

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L 5212-1 à 5212-34.

**Absents représentés**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
Michel ALEGRE a donné pouvoir à J-Jacques EROLES ; Béatrice CAMINS a donné pouvoir à Bruno LAFON  
François CHAMBOLLE a donné pouvoir à J-Guy PERRIERE ; Eugène COEURET a donné pouvoir à Yvette MAUPILE  
Alain DE NEUVILLE a donné pouvoir à Francine LOUBES ; Bernard LAHAYE a donné pouvoir à Claire VENESI ;

**Absents excusés** : Christian GAUBERT, David DELIGEY, Laurent MAUPILE, Cyril SOCOLOVERT

**Assistaient également** : Sabine JEANDENAND, Directrice Générale des Services du SIBA ; François LETE, Directeur Général Adjoint du SIBA, Yohan ICHER, Directeur Général Adjoint du SIBA, Isabelle GALINIER, Directrice des Services Communication et Promotion Touristique, Richard GENET, Directeur du SIHS, M. MANZANO, Trésorier du SIBA, MM. LAFON et BALBUSQUIER, éloa-SAGEBA.

Yves FOULON a été nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Comité du 9 décembre 2013 a été adopté, à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président souhaite évoquer le sujet d'actualité, les eaux pluviales, à ne pas confondre avec les submersions marines, deux choses différentes. Il pleut depuis plusieurs jours, les réseaux sont saturés, la situation est préoccupante et très sérieuse. Ce que chaque maire vit 24 h/24, des familles à évacuer, ce que supportent les particuliers, des sanitaires pas vidés pendant plusieurs jours, cette situation est inacceptable et les conditions météorologiques qui n'ont pas prévu de s'améliorer ces prochains jours ne laissent pas entrevoir une rapide amélioration de la situation. Il y a encore 50 postes de pompage en niveau haut. Les dysfonctionnements du réseau d'assainissement de certains quartiers sont essentiellement dus aux infiltrations massives d'eaux pluviales dans le réseau.

Suite à ces événements particuliers, le Bureau s'est réuni avant le Comité et a pris la décision qu'à la prochaine mandature la compétence eaux pluviales soit en partie prise par le Syndicat. Une étude sera engagée après les élections pour examiner dans quelles conditions administrative, technique et financière ce transfert pourrait être envisagé.

Marie-Hélène DES ESGAULX se réjouit des perspectives qu'ouvre le Président et remercie Michel SAMMARCELLI. Elle rappelle que les intempéries ont créé une situation d'urgence sur le réseau d'assainissement. Le contexte national de la collecte c'est un service public relevant de nos communes. C'est le Grenelle de l'Environnement qui a permis ce transfert des communes au syndicat.

Dans l'Acte 3 de la décentralisation c'est l'intercommunalité qui récupère la compétence risque inondation.

Les statuts du Siba stipulent à l'article 1.4 qu'il peut intervenir dans le cadre d'études et de travaux dans le cas où la collecte perturbe la collecte des eaux usées. Nous sommes dans cette configuration.

Le Siba est déjà intervenu de manière directe ou indirecte sur la commune de Gujan-Mestras en installant une station de pompage à Meyran qui fait merveille, elle pourrait être complétée par la mise en place d'autres stations et création de bassin de rétention. L'intérêt communautaire doit être défini pour l'ensemble du territoire syndical, on ne peut plus dissocier réseau d'assainissement et réseau pluvial. Notre système de collecte d'assainissement eaux usées fonctionne correctement même en saison estivale, les problèmes rencontrés proviennent des conditions météorologiques violentes.

Le Siba devrait apporter son expertise en conseillant les communes qui le souhaitent, lorsque nous révisons nos PLU par exemple. Nos crastes ont été pensées il y a plus d'un demi siècle il faut les actualiser, une étude sera très importante. Il faut résoudre nos problèmes à court terme mais il faut qu'on ait à moyen terme une réponse pour le long terme.

Yves Foulon se réjouit également de la décision, pour la prochaine mandature, de demander au Siba de prendre la gestion des eaux pluviales car il pense qu'à l'échelle communale il n'est plus possible d'apporter une réponse satisfaisante. Il faut que ça se mette en place lors de la prochaine mandature et en totalité car à son avis :

1. le Siba a une véritable technicité et des agents qui connaissent quelquefois mieux le terrain que les communes elles-mêmes
2. le Siba dans sa vocation actuelle au travers de l'assainissement et d'autres actions est le protecteur des eaux du Bassin d'Arcachon depuis maintenant 40 ans

L'eau pluviale est devenue maintenant un enjeu majeur car les eaux récoltées vont, in fine, dans le Bassin.

M. Foulon pense que le Syndicat a la capacité de prendre cette compétence pour avoir une totale réussite.

M. Sammarcelli pense que ce sera une tâche difficile mais que le Syndicat a en a les capacités ; il faudra définir jusqu'où la compétence devra aller.

Puis M. le Président passe à l'ordre du jour :

## ORDRE DU JOUR DU COMITE DU 6 FEVRIER 2014

<b>INFORMATIONS</b>		
	Relevé des décisions du Président	
<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>		
1	COMPTE DE GESTION - exercice 2013	M-H Des Esgaulx
2	COMPTE ADMINISTRATIF - exercice 2013	M-H Des Esgaulx
3	AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013 Budget principal M 14	M-H Des Esgaulx
4	AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013 Budget service "Dragage" M 14	M-H Des Esgaulx
5	AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013 Budget annexe du Service de l'Assainissement M 49	M-H Des Esgaulx
6	AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013 Budget service assainissement Non Collectif M 49	M-H Des Esgaulx
7	BUDGET PRIMITIF – exercice 2014	M-H Des Esgaulx
8	Contribution financière des membres du Syndicat	M-H Des Esgaulx
<b>ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES</b>		
9	Commune de LA TESTE : Mise en place de vannes et d'un débit mètre sur le collecteur de diamètre 1 500 mm – lot 1 Canalisations et lot 2 Équipements	Yves FOULON
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
10	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques dans les eaux du Bassin d'Arcachon – Synthèse des données disponibles et bilan des sources émettrices	Jean-Guy PERRIERE
11	Démarche innovante d'expertise vidéo des rejets au wharf de la Salie – Contrat de recherche (CASAGEC)	François DELUGA
12	Surveillance de la qualité de l'air – Implantation d'une station fixe de mesures sur le site du SIBA d'ARCACHON - Convention avec AIRAQ	Francine LOUBES
<b>TOURISME</b>		
13	Convention de Partenariat entre le Syndicat mixte de la Grande Dune, l'EPIC Office de Tourisme de La Teste de Buch et le SIBA - AVENANT n° 3	Philippe PERUSAT
<b>PERSONNEL</b>		
14	Régime Indemnitaire – Année 2014	Jacques CHAUVET
15	Modification du Tableau des effectifs	J-J EROLES
16	Règlement de formation	Nathalie LE YONDRE

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

- Ces décisions prises, dans le cadre des délégations confiées par le Comité au Président, se rapportent aux marchés passés selon la « procédure adaptée ».

**CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET POUR L'EVENEMENT 2014 LES BICYCLETTES BLEUES**

Accord-cadre conclu avec la société HDR Communication pour un montant maximum de 25 000 € HT pour l'année 2014 puis 20 000 € HT pour les années suivantes en cas de reconduction. Cet accord-cadre permet la conception, le développement, l'hébergement et la maintenance de ce site.

**FOURNITURE DE QUATRE VEHICULES AUTOMOBILES NEUFS**

Commande conclue avec l'UGAP pour :

- 2 véhicules **TOYOTA YARIS HYBRIDE 100 ch Dynamic 5 portes 3 cv - 100 ch** – pour un montant global de 33 238,04 € TTC (27 791,76 € HT) comprenant les frais de carte grise et d'immatriculation
- 1 véhicule **TOYOTA YARIS HYBRIDE 100 ch Dynamic 5 portes 3 cv - 100 ch – avec option « Pack ZEN »** pour un montant global de 18 429,59 € TTC (15 409,36 € HT) comprenant les frais de carte grise et d'immatriculation
- 1 véhicule **CITROËN BERLINGO VP CONFORT Multispace e-HDi 90 Airdream BMP6 5 CV - 94 CH – avec option « Pack plus »** pour un montant global de 14 270,12 € TTC (11 931,54 € HT) comprenant les frais de carte grise et d'immatriculation

**ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES – MARCHÉ SUBSEQUENT RELATIF A L'ACQUISITION DE 40 TABLETTES TACTILES**

Marché conclu avec la société Air Informatique pour un montant de 5 560 € HT, soit 6 649,76 € TTC.

**ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU SERVICE D'HYGIENE ET DE SANTE DE BIGANOS LOT 3** - Accord-cadre conclu avec la société Atout Vert pour un montant annuel maximum de 15 000 € TTC.

**ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DU SERVICE D'HYGIENE DE BIGANOS LOT 2**

Accord-cadre conclu avec la société Nickel Services pour un montant annuel maximum de 30 000 € TTC.

**AVENANT 2 RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – LOT 2 MACONNERIE**

Avenant conclu avec la société Rivoltella pour un montant supplémentaire de 680 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 34 527,10 € HT.

**AVENANT 1 RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES**

Avenant conclu avec la société Ets Ges pour un montant supplémentaire de 2 390 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 101 089,60 € HT.

**AVENANT 1 RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – LOT 5 CLOISON – FAUX PLAFOND – DOUBLAGE**

Avenant conclu avec la société CGA pour un montant supplémentaire de 1 080 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 21 062,93 € HT.

**AVENANT 1 AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE AU PORT OSTREICOLE 6 DE LA TESTE DE BUCH – LOT 2 EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES** - Avenant conclu avec la société SEIHE pour un montant supplémentaire de 3 000 € HT portant le montant du marché à 24 229,63 € HT.

**ASSURANCE MARITIME**

Marché conclu avec la société Cap Marine mandataire du groupement des assureurs Covea Risks, Generali et Siat pour un montant maximum de 21 347 € TTC pour l'année 2014. Ce contrat couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016.

**AVENANT 1 RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE**

Avenant conclu avec la société CAA pour un montant supplémentaire de 1 540 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 13 914,50 € HT.

**AVENANT 1 RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – LOT 3 ETANCHEITE**

Avenant conclu avec la société Rivoltella pour un montant supplémentaire de 1 380 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 9 666,77 € HT.

**AVENANT 4 RELATIF AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – Avenant conclu avec Laurent Joannel pour un montant supplémentaire de 3 317,01 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 32 150,57 € HT.**

**DEVELOPPEMENT D'UNE INTERFACE ENTRE LES LOGICIELS INTRAGEO ET OXALYS**

Commande conclue avec la société Geosphère/GFI pour un montant de 6 000 € HT

**PRESTATIONS DE TRAITEUR POUR LA CEREMONIE DES VŒUX**

Commande conclue avec la société Eric Thore Traiteur pour un montant de 4 441,71 € HT

**AVENANT 3 AU MARCHÉ DE REALISATION DU DOSSIER D'AUTORISATION RELATIF AUX TRAVAUX DE REDUCTION DES RISQUES DE SUBMERSIONS MARINES AUX ABORDS DE LA CRASTE ZARRA A GUJAN-MESTRAS**

Avenant conclu avec la société Artélia pour diminuer le montant du marché de 2 100 € HT et prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'au 30 juin 2014.

**AVENANT 2 RELATIF A L'ETUDE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX POUR LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DU SYSTEME HYDROLOGIQUE DE L'ESTUAIRE DU CANAL DES ETANGS**

Avenant conclu avec la société Egis Eau pour fixer la date butoir de l'étude au 30 juin 2014.

**AVENANT 1 RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – LOT 1 VRD - Avenant conclu avec la société Sagnac pour un montant supplémentaire de 7 713,48 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 162 627,58 € HT.**

**AMENAGEMENTS DE BUREAUX POUR RANGEMENTS ET ARCHIVAGES, AMENAGEMENTS MOBILIERS DE LA SALLE DU PERSONNEL DU BATIMENT ADMINISTRATIF DU SIBA A BIGANOS**

Commande conclue avec la société Atelier d'Agencement de Mérignac pour un montant de 6 819,86 € HT.

**MAINTENANCE ET ASSISTANCE A L'UTILISATION DES APPLICATIONS INFORMATIQUES DE LA SOCIETE BUSINESS GEOGRAPHIC - Contrat de maintenance conclu avec la société Business Geographic pour l'année 2014 et pour un montant de 4 060,68 € HT.**

**HEBERGEMENT DES APPLICATIONS INFORMATIQUES DE LA SOCIETE BUSINESS GEOGRAPHIC -**

Contrat d'hébergement conclu avec la société Business Geographic pour l'année 2014 et pour un montant de 5 362,32 € HT.

**MODELISATION DE LA DISPERSION DES EFFLUENTS REJETES PAR LE WHARF DE LA SALIE – ETUDE 2013 - Marché conclu avec la société Safège pour un montant de 54 470 € HT.**

**ACCORD-CADRE POUR LA CONCEPTION, LE DEVELOPPEMENT ET LA MAINTENANCE DES APPLICATIONS TOURISTIQUES « BASSIN D'ARCACHON » POUR SMARTPHONES ET TABLETTES TACTILES – MARCHES SUBSEQUENTS 1 ET 2**

Marché subséquent n°1 pour la maintenance 2014 de l'application Apple conclu avec la société You Team pour un montant de 4 212 € HT.

Marché subséquent n°2 pour la maintenance 2014 de l'application Android conclu avec la société You Team pour un montant de 4 212 € HT.

**AVENANT 1 RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – LOT 11 MOBILIER - Avenant conclu avec la société Nilsen pour un montant supplémentaire de 6 650,65 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 41 646,57 € HT.**

**RENOVATION DES SOLS DE BUREAUX ET DE COULOIR DU SIEGE DU SIBA SUITE A DEGAT DES EAUX**

Commande conclue avec la société Minos, pour un montant de 4 951,94 € HT, soit 5 942,33 € TTC.

**TRAVAUX DE REHABILITATION D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES AVENUE DE LAMOTHE AU TEICH - Commande conclue avec la société Chantiers d'Aquitaine pour un montant de 7 820 € HT.**

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE SUR LES POSTES 4 à 6 AVENUE DE LAMOTHE COMMUNE DE LE TEICH - Commande conclue avec la société SEIHE pour un montant de 8 000 € HT.**

**MARCHE SUBSEQUENT N°1 IMPASSE DE CAZAUX A GUJAN-MESTRAS – ACCORD CADRE ASSAINISSEMENT LOT 1 TRAVAUX AVEC TRANCHEES** - Marché conclu avec la société SIC pour un montant total de 45 417,06 € HT, soit 54 500,47 € TTC.

**PRESTATIONS DE REGIE POUR LES RENCONTRES DU TOURISME A L'OLYMPIA A ARCACHON**  
Marché conclu avec la société Abaques pour un montant de 6 024,79 € HT, soit 7 229,75 € TTC.

**AFFICHAGES PUBLICITAIRES RELATIFS A L'EVENEMENT LES BICYCLETTES BLEUES**  
Marché conclu avec la société Clear Channel pour un montant de 8 621,40 € HT, soit 10 311,19 € TTC.

**AVENANT 1 RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – LOT 9 ELECTRICITE** - Avenant conclu avec la société Eiffage pour un montant supplémentaire de 8 451,69 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 89 715,83 € HT.

**REPARATION DE LA GRUE HYDRAULIQUE DU SIBA**  
Commande conclue avec la société Meyer Hydraulique pour un montant de 8 219,44 € HT, soit 9 863,33 € TTC.

**EXTRACTION ET EVACUATION DU SABLE DE LA LEYRE A BIGANOS**  
Marché conclu avec la société Trézence TP pour un montant de 50 610 € HT, soit 60 732 € TTC

**DEMOLITION ET RENOVATION DES TERRASSES PAYSAGERES AU SIEGE DU SIBA**  
Travaux commandés à la société Saugnac pour un montant de 5 860,62 € HT soit 7 032,74 € TTC.

**AVENANT 2 RELATIF AUX TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU SIEGE DU SIBA ET RENOVATION DE LA SALLE DU COMITE – LOT 10 VENTILATION – PLOMBERIE** - Avenant conclu avec la société MCI pour un montant supplémentaire de 1 488 € HT. Le nouveau montant du marché s'établit donc à 25 548,83 € HT.

**AVENANT 1 RELATIF AU MARCHE DE REENSABLEMENT DES PLAGES ET TERRASSEMENTS DE BASSINS DE STOCKAGE A AUDENGE, ANDERNOS LES BAINS ET LANTON** - Avenant 1 conclu avec Gea Bassin pour introduire deux prix nouveaux pour la mise à disposition d'un tombereau puis pour le transfert et le repli d'un tombereau. Il n'y aucune modification du montant du marché

**FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN PORTAIL MOTORISE AU SIEGE DU SIBA**  
Marché conclu avec la société Saugnac pour un montant de 10 402,22 € HT, soit 12 482,66 € TTC.

**FOURNITURE D'UNE GRUE HYDRAULIQUE MARINISEE**  
Marché conclu avec la société Hydro Rochefortais pour un montant de 20 760 € HT, soit 24 912 € TTC.

**AVENANT N°5 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLA VINCENETTE ET REHABILITATION DE LA SALLE DU COMITE**  
Avenant conclu avec Laurent Joannel, mandataire du groupement Laurent Joannel et Caroline Joncourt Architectes pour modifier la périodicité des acomptes des phases Direction de l'Exécution des Travaux (DET) et Assistance au Opérations de Réception et de garantie de parfait achèvement (AOR)

**PRESTATIONS TRAITEUR POUR LES RENCONTRES DU TOURISME**  
Commande conclue avec la société Eric Thore Traiteur de Prestige pour un montant de 11 113,64 € HT pour 450 intervenants.

Autres décisions :

**CONTRAT NON PERMANENT D'UN RÉFÉRENT SUBMERSIONS MARINES POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES** – Recrutement en contrat de travail à durée déterminée de 6 mois, du 13 janvier au 12 juillet 2014, de Yann Krien. Sa mission consiste à l'élaboration de cartographies thématiques sur les submersions marines.

**CONTRAT NON PERMANENT D'UN INGÉNIEUR "MICROPOLLUANT" CONTRACTUEL POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES** – Recrutement en contrat de travail à durée déterminée de 11 mois et 1 semaine, à temps non complet (80 %), du 27 janvier au 31 décembre 2014, de Jean-Philippe BESSE. Sa mission consiste à coordonner les actions du réseau REMPLAR et du pôle de recherche éolo-SIBA.

**CONTRAT NON PERMANENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE POUR LE PÔLE MARITIME** – Recrutement en contrat de travail à durée déterminée de 3 mois, du 6 janvier au 5 avril 2014, de Pascal BERNARD pour effectuer des relevés bathymétriques et topographiques et participer à toutes les actions du service, études maritimes, pluvial, prélèvements.

**CONTRAT NON PERMANENT D'UN INGÉNIEUR "RÉSEAU REPAR" POUR LE PÔLE ENVIRONNEMENT** - Recrutement en contrat de travail à durée déterminée de 6 mois, du 20 janvier au 19 juillet 2014, de Anouk Niatel pour cerner la présence et les incidences des produits phytosanitaires dans les milieux.

Rapporteur : M-Hélène DES ESGAULX

**COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2013**

Mes chers Collègues,

Je sou mets à votre approbation, le "Compte de Gestion" de l'Exercice 2013, établi par notre Trésorier, document qui se présente, en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

**1) Budget Principal (M 14)**

<b>BUDGET PRINCIPAL (M14)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	3 614 412,03	2 368 265,89	
<i>Excédent N-1</i>	46 594,71		
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>	<b>3 661 006,74</b>	<b>2 368 265,89</b>	<b>1 292 740,85</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	8 461 435,14	5 493 644,04	
<i>Excédent N-1</i>	936 890,94		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>9 398 326,08</b>	<b>5 493 644,04</b>	<b>3 904 682,04</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>5 197 422,89</b>

**2) Budget Annexe du Service Dragage (M 14)**

<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DRAGAGE (M14)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	281 104,75	120 468,84	
<i>Excédent N-1</i>	201 332,73		
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>	<b>482 437,48</b>	<b>120 468,84</b>	<b>361 968,64</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	662 341,69	605 648,91	
<i>Excédent N-1</i>	66 468,10		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>728 809,79</b>	<b>605 648,91</b>	<b>123 160,88</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>485 129,52</b>

**3) Budget Annexe du Service de l'Assainissement (M 49)**

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (M49)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	12 322 325,82	9 227 530,05	
<i>Excédent N-1</i>	4 551 844,05		
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>	<b>16 874 169,87</b>	<b>9 227 530,05</b>	<b>7 646 639,82</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	12 240 066,45	5 071 804,76	
<i>Excédent N-1</i>	2 407 788,79		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>14 647 855,24</b>	<b>5 071 804,76</b>	<b>9 576 050,48</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>17 222 690,30</b>

**4) Budget Annexe du Service de l'Assainissement non collectif (M 49)**

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (M49)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>			
<i>Excédent N-1</i>			
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>			
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	5 750,00	6 068,60	
<i>Excédent N-1</i>	2 298,74		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>8 048,74</b>	<b>6 068,60</b>	<b>1 980,14</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>1 980,14</b>

Je vous propose donc, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **approuver** les résultats du "Compte de Gestion" de notre Trésorier, tels qu'ils viennent de vous être présentés.

**M. le Président remercie les services du Syndicat qui travaillent avec les services du Trésorier. Après cette intervention, les membres du Comité, à l'unanimité, ADOPTENT cette délibération.**



Rapporteur : M-Hélène DES ESGAULX

**COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013**

Mes chers Collègues,

Les résultats du "Compte Administratif" de notre Syndicat pour l'Exercice 2013 sont conformes aux résultats du "Compte de Gestion" de notre Trésorier, document que vous venez d'approuver :

**1) Budget Principal (M 14)**

<b>BUDGET PRINCIPAL (M14)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	3 614 412,03	2 368 265,89	
<i>Excédent N-1</i>	46 594,71		
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>	<b>3 661 006,74</b>	<b>2 368 265,89</b>	<b>1 292 740,85</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	8 461 435,14	5 493 644,04	
<i>Excédent N-1</i>	936 890,94		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>9 398 326,08</b>	<b>5 493 644,04</b>	<b>3 904 682,04</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>5 197 422,89</b>

**2) Budget Annexe du Service Dragage (M 14)**

<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DRAGAGE (M14)</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>EXCEDENT</b>
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	281 104,75	120 468,84	
<i>Excédent N-1</i>	201 332,73		
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>	<b>482 437,48</b>	<b>120 468,84</b>	<b>361 968,64</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	662 341,69	605 648,91	
<i>Excédent N-1</i>	66 468,10		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>728 809,79</b>	<b>605 648,91</b>	<b>123 160,88</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>485 129,52</b>

**3) Budget Annexe du Service de l'Assainissement (M 49)**

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (M49)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	12 322 325,82	9 227 530,05	
<i>Excédent N-1</i>	4 551 844,05		
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>	<b>16 874 169,87</b>	<b>9 227 530,05</b>	<b>7 646 639,82</b>
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	12 240 066,45	5 071 804,76	
<i>Excédent N-1</i>	2 407 788,79		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>14 647 855,24</b>	<b>5 071 804,76</b>	<b>9 576 050,48</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>17 222 690,30</b>

**4) Budget Annexe du Service de l'Assainissement non collectif (M 49)**

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (M49)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>			
<i>Excédent N-1</i>			
<b><i>Total de la Section d'Investissement</i></b>			
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	5 750,00	6 068,60	
<i>Excédent N-1</i>	2 298,74		
<b><i>Total de la Section de Fonctionnement</i></b>	<b>8 048,74</b>	<b>6 068,60</b>	<b>1 980,14</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>			<b>1 980,14</b>

Je vous propose donc, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **approuver** les résultats du "Compte Administratif" de l'exercice 2013 et les mouvements d'ordre réalisés au cours de cette même année ; ces résultats ont reçu l'accord de nos collègues, membres de la Commission des Finances, au cours de leur réunion du 27 janvier 2014.

**Le Président sort pendant la lecture et le vote de la délibération ; Mme MAUPILE, doyenne de l'assemblée préside alors la séance pendant cette délibération. Les membres du Comité l'adoptent à l'unanimité et accordent leurs félicitations au Président pour sa bonne gestion des deniers publics.**

RAPPORTEUR : M-Hélène DES ESGAULX

**BUDGET PRINCIPAL M 14**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2013 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

- Section d'Investissement :	excédent de	1 292 740,85 €
- Section de Fonctionnement :	excédent de	3 904 682,04 €

L'excédent de la Section d'Investissement ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget ; il fait donc l'objet d'un report, pur et simple, au Budget de l'Exercice 2014, en recettes, à l'article 001.

Pour ce qui concerne le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 1 199 682,04 €, conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## M 14

## BUDGET PRINCIPAL

<b>Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de l'exercice : (recettes – dépenses)</li> </ul>		excédent :	+ 2 967 791,10 €
		déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)</li> </ul>		excédent :	+ 936 890,94 €
		déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2)</li> </ul>		excédent :	+ 3 904 682,04 €
		déficit :	
<b>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de la Section d'Investissement de l'exercice (dépendances – recettes)</li> </ul>		excédent :	+ 1 246 146,14 €
		déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)</li> </ul>		excédent :	+ 46 594,71 €
		déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat comptable cumulé (à reporter au R001)</li> </ul>		excédent :	+ 1 292 740,85 €
		déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• dépenses d'investissement engagées non mandatées</li> </ul>			- 1 708 039,96 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• recettes d'investissement restant à réaliser</li> </ul>			+ 450 000,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• solde des restes à réaliser (recettes – dépenses)</li> </ul>			- 1 258 039,96 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• (B) besoin (-) réel de financement</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• excédent (+) réel de financement</li> </ul>			+ 34 700,89 €
<b>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>résultat excédentaire (A 1)</b></li> </ul>		<b>3 904 682,04 €</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068)</li> </ul>			
		2 705 000,00 €	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1)</li> </ul>		1 199 682,04 €	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002)</li> </ul>		-	
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>1 199 682,04 €</b>	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 : solde d'exécution N - 1 <b>1 292 740,85 €</b> R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé <b>2 705 000 €</b>

RAPPORTEUR : M-Hélène DES ESGAULX

**BUDGET SERVICE « DRAGAGE » - M 14**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2013 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

- Section d'Investissement : excédent de 361 968,64 €
- Section de Fonctionnement : excédent de 123 160,88 €

L'excédent de la Section d'Investissement ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget ; il fait donc l'objet d'un report, pur et simple, au Budget de l'Exercice 2014, en recettes, à l'article R.001.

Pour ce qui concerne le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 116 160,88 €, conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## M 14

## BUDGET SERVICE « DRAGAGE »

<b>Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de l'exercice : (recettes – dépenses)</li> <li>• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)</li> <li>• résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2)</li> </ul>		excédent : + 56 692,78 € déficit :	
<b>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de la Section d'Investissement de l'exercice (dépenses – recettes)</li> <li>• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)</li> <li>• résultat comptable cumulé (à reporter au R001)</li> <li>• dépenses d'investissement engagées non mandatées</li> <li>• recettes d'investissement restant à réaliser</li> <li>• solde des restes à réaliser (recettes – dépenses)</li> <li>• (B) besoin (-) réel de financement</li> <li>• excédent (+) réel de financement</li> </ul>		excédent : + 160 635,91 € déficit : excédent : + 201 332,73 € déficit : excédent : + 361 968,64 € déficit : - 70 225,24 € - 70 225,24 € + 291 743,40 €	
<b>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>résultat excédentaire (A 1)</b> - en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) - en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) - en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1)</li> <li>• <b>résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002)</li> </ul>		123 160,88 €  + 7 000,00 €  + 116 160,88 €  -	
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté  <b>116 160,88 €</b>	D001 : solde d'exécution  N - 1	R001 : solde d'exécution  N - 1 <b>+ 361 968,64 €</b> R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé  <b>7 000 €</b>

RAPPORTEUR : M-Hélène DES ESGAULX

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (M 49)**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2013 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

- Section d'Investissement : excédent de 7 646 639,82 €
- Section de Fonctionnement : excédent de 9 576 050,48 €

L'excédent de la Section d'Investissement ne constitue qu'un solde d'exécution du Budget ; il fait donc l'objet d'un report, pur et simple, au Budget de l'Exercice 2014, en recettes, à l'article 001.

Pour ce qui concerne le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 3 706 050,48 €, conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M 49

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

<b>Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de l'exercice :</li> </ul>		excédent : + 7 168 261,69 € déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)</li> </ul>		excédent : + 2 407 788,79 € déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2)</li> </ul>		excédent : + 9 576 050,48 € déficit :	
<b>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de la Section d'Investissement de l'exercice</li> </ul>		excédent : + 3 094 795,77 € déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)</li> </ul>		excédent : + 4 551 844,05 € déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat comptable cumulé (à reporter au R001)</li> </ul>		excédent : + 7 646 639,82 € déficit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• dépenses d'investissement engagées non mandatées</li> </ul>		- 6 664 338,70 €	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• recettes d'investissement restant à réaliser</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• solde des restes à réaliser</li> </ul>		- 6 664 338,70 €	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• (B) besoin (-) réel de financement</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• excédent (+) réel de financement</li> </ul>		+ 982 301,12 €	
<b>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>résultat excédentaire (A 1)</b></li> </ul>		<b>9 576 050,48 €</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068)</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)</li> </ul>		5 870 000,00 €	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1)</li> </ul>		3 706 050,48 €	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002)</li> </ul>		-	
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté  <b>3 706 050,48 €</b>	D001 : solde d'exécution  N - 1	R001 : solde d'exécution  N - 1 <b>7 646 639,82 €</b>  R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé <b>5 870 000,00 €</b>



RAPPORTEUR : M-Hélène DES ESGAULX

**BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - M 49**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2013 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion de notre Trésorier, sont les suivants :

Section de Fonctionnement : excédent de 1 980,14 €

Pour ce qui concerne le résultat de la Section de Fonctionnement, je vous propose, mes chers Collègues, d'affecter le montant de 1 980,14 €, conformément aux dispositions de l'annexe à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<b>Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de l'exercice : (recettes – dépenses)</li> <li>• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)</li> <li>• résultat de clôture à affecter (A 1) (A 2)</li> </ul>		excédent : - 318,60 € déficit	
		excédent : + 2 298,74 € déficit :	
		excédent : + 1 980,14 € déficit :	
<b>Besoin réel de financement de la Section d'Investissement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• résultat de la Section d'Investissement de l'exercice (dépenses – recettes)</li> <li>• résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)</li> <li>• résultat comptable cumulé (à reporter au R001)</li> <li>• dépenses d'investissement engagées non mandatées</li> <li>• recettes d'investissement restant à réaliser</li> <li>• solde des restes à réaliser (recettes – dépenses)</li> <li>• (B) besoin (-) réel de financement</li> <li>• excédent (+) réel de financement</li> </ul>		excédent : déficit :	
		excédent : déficit :	
		excédent : déficit	
<b>Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>résultat excédentaire (A 1)</b></li> <li>- en couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068)</li> <li>- en dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)</li> <li>- en excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002 du Budget N + 1)</li> <li>• <b>résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la Section de Fonctionnement D 002)</li> </ul>		+ 1 980,14 €	
		+ 1 980,14 €	
		-	
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>Section d'Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 1 980,14 €	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 : solde d'exécution N - 1 - R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

RAPPORTEUR : M-Hélène DES ESGAULX

**BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2014**

Mes chers Collègues,

Le projet de Budget Primitif de l'Exercice 2014 qui est soumis à votre approbation se présente en quatre parties :

- un Budget Principal , (Instruction M14)	17 530 118,89 €
- un Budget Annexe de notre Service Dragage, (Instruction M14).	1 122 638,52 €
- un Budget Annexe de notre Service de l'Assainissement Collectif, (Instruction M49).	42 554 800,30 €
- un Budget Annexe de notre Service d'Assainissement non Collectif (Instruction M49)	9 980,14 €
<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET 2014</b>	<b>61 217 537,85 €</b>

**I - BUDGET PRINCIPAL**

Ce Budget est équilibré, en recettes et en dépenses, à 17 530 118,89 €

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section de Fonctionnement	9 331 078,04 €	9 331 078,04 €
Section d'Investissement	8 199 040,85 €	8 199 040,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 530 118,89 €</b>	<b>17 530 118,89 €</b>

**1) Section de Fonctionnement****a : Recettes**

Le produit des contributions des membres du Syndicat reste identique à celui de 2013, soit 6 495 296 € pour l'année 2014 auquel s'ajoute la dotation générale de décentralisation ( 440 000 €), les recettes des budgets annexes et autres ( 1 007 700 €), une subvention exceptionnelle pour le tourisme de (42 300 €), l'amortissement des subventions (146 100 €) et l'excédent reporté (1 199 682,04 €).

Total des recettes	<b>9 331 078,04 €</b>
--------------------	-----------------------

**b : Dépenses**

Les dépenses de Fonctionnement sont quasi identique à l'exercice 2013 ;  
Le virement à la Section d'Investissement sera de 2 700 000 € ; il était de 2 705 000 €, en 2013.

Total des Dépenses	<b>9 331 078,04 €</b>
--------------------	-----------------------

## 2) Section d'Investissement

a : Recettes

Nous trouvons, dans la Section d'Investissement :

- le montant du virement de la Section de Fonctionnement	2 700 000,00 €
- le Fonds de Compensation de la TVA	384 000,00 €
- l'amortissement des immobilisations	604 000,00 €
- les subventions d'équipement relatives aux propositions nouvelles	63 300,00 €
- l'affectation du résultat 2012	2 705 000,00 €
- l'excédent reporté de 2012	1 292 740,85 €
- les reports de crédits de 2012	450 000,00 €

<b>Total des recettes</b>	<b>8 199 040,85 €</b>
---------------------------	-----------------------

b : Dépenses

* Dépenses financières :	2 331 540,85 €
--------------------------	----------------

- Remboursement du capital des avances remboursables et emprunts	227 000,00 €
- Amortissement des subventions :	146 100,00 €
- dépenses imprévues :	250 400,89 €
- les restes à réaliser de l'exercice 2013	1 708 039,96 €

* Dépenses d'équipement : propositions nouvelles	5 867 500,00 €
--	----------------

Ces dépenses se décomposent de la façon suivante :

Opération n° 10	Dessablage de la Leyre	200 000,00 €
Opération n° 11	Réensablement des plages	1 090 000,00 €
Opération n° 12	Traitement des eaux pluviales	1 710 000,00 €
Opération n° 13	Travaux de dragage hydraulique	590 000,00 €
Opération n° 16	Matériels et Equipements nautiques	40 000,00 €
Opération n° 17	Désenvasement des ports	600 000,00 €
Opération n° 18	Canal des Etangs	50 000,00 €
Opération n° 19	Salle du Comité	200 000,00 €
Opération n° 20	Acquisition de matériel et travaux pour le siège	281 500,00 €
Opération n° 21	Acquisition de matériel pour le SHI	70 000,00 €
Opération n° 22	Balisage des passes	60 000,00 €
Opération n° 23	Tourisme	60 000,00 €
Opération n° 25	Balisage intra-bassin	60 000,00 €
Opération n° 26	Pôle de ressources Numériques	96 000,00 €
Opération n° 27	Contrat de Projet	320 000,00 €
Opération n° 28	Etudes et acquisitions de données environnementales	440 000,00 €

<b>Total des dépenses</b>	<b>8 199 040,85 €</b>
---------------------------	-----------------------

<b>II - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DRAGAGE</b>
--

Ce Budget Annexe est équilibré, en recettes et en dépenses, à 1 122 638,52 €

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section de Fonctionnement	625 660,88 €	625 660,88 €
Section d'Investissement	496 977,64 €	496 977,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 122 638,52 €</b>	<b>1 122 638,52 €</b>

<b>1) Section de Fonctionnement</b>
-------------------------------------

Pour équilibrer cette Section de Fonctionnement, nous avons inscrit, en recettes :

**a : Recettes**

- Travaux divers (Réensablement, dragage et désenvasement)	500 000,00 €
- l'amortissement des subventions	9 500,00 €
- l'excédent reporté	116 160,88 €

<b>Total des Recettes</b>	<b>625 660,88 €</b>
---------------------------	---------------------

**b : Dépenses**

- les charges à caractère général	220 800,00 €
- les charges de personnel	307 000,00 €
- les amortissements	97 600,00 €
- les dépenses imprévues	260,88 €

<b>Total des Dépenses</b>	<b>625 660,88 €</b>
---------------------------	---------------------

<b>2) Section d'Investissement</b>
------------------------------------

**a : Recettes**

Nous trouverons :

- l'amortissement des immobilisations	97 600,00 €
- les subventions d'équipement relatives aux propositions n°	13 609,00 €
- le FCTVA	16 800,00 €
- l'affectation de résultat	7 000,00 €
- l'excédent reporté	361 968,64 €

<b>Total des Recettes</b>	<b>496 977,64 €</b>
---------------------------	---------------------

Ces recettes permettront de financer les dépenses suivantes :

**b : Dépenses**

- l'opération d'investissement n° 10 - Dragage	496 977,64 €
des études	120 000,00 €
matériels divers	45 000,00 €

meubles	4 400,00 €
travaux	235 000,00 €
Amortissement Subv.	9 500,00 €
des reports de crédits	70 225,24 €
des dépenses imprévues	12 852,40 €

<b>Total des Dépenses</b>	<b>496 977,64 €</b>
---------------------------	---------------------

**III - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Ce Budget Annexe est équilibré, en recettes et en dépenses, à 42 554 800,30 €

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section d'Exploitation	14 213 460,48 €	14 213 460,48 €
Section d'Investissement	28 341 339,82 €	28 341 339,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 554 800,30 €</b>	<b>42 554 800,30 €</b>

**1) Section d'Exploitation**

**a : Recettes**

Nous avons inscrit, en recettes :

- Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) ex PRE :	1 500 000,00 €
- Redevances d'assainissement :	7 040 000,00 €
- Redevance d'assainissement de la BA 120 :	60 000,00 €
- Redevance d'assainissement de Smurfit :	400 000,00 €
- Prime pour épuration :	300 000,00 €
- Redevances domaniales	60 000,00 €
- Remboursement d'annuités d'emprunts par le Département :	8 200,00 €
- Dotation à l'amortissement des subventions :	1 139 210,00 €
- L'excédent reporté	3 706 050,48 €

<b>TOTAL</b>	<b>14 213 460,48 €</b>
--------------	------------------------

**b : Dépenses**

Le montant des dépenses de la Section d'Exploitation sont les suivantes :

-les charges à caractère général	1 184 000,00 €
-les charges de personnel	591 000,00 €
-les admissions en non valeur	60 000,00 €
-les charges financières	585 000,00 €
-les charges exceptionnelles	50 000,00 €
-les amortissements	3 981 700,00 €
-les dépenses imprévues	61 760,48 €
-le virement à la section d'investissement	7 700 000,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>14 213 460,48 €</b>
--------------	------------------------

## 2) Section d'Investissement

a : Recettes

Nous avons inscrit, en recettes de la Section d'Investissement :

- Le montant du virement de la Section d'Exploitation	7 700 000,00 €
- L'amortissement des immobilisations	3 981 700,00 €
- La récupération de la TVA :	1 500 000,00 €
- Opération patrimoniale de la TVA :	1 500 000,00 €
- Le remboursement des annuités d'emprunts	43 000,00 €
- les subventions d'équipements	100 000,00 €
- L'affectation du résultat	5 870 000,00 €
- L'excédent reporté	7 646 639,82 €

<b>Total des Recettes</b>	<b>28 341 339,82 €</b>
---------------------------	------------------------

b : Dépenses

- Dépenses financières :	11 086 339,82 €
* amortissement des subventions :	1 139 210,00 €
* opération patrimoniale de la TVA :	1 500 000,00 €
* emprunts et dettes :	1 500 000,00 €
* dépenses imprévues	282 791,12 €
* les restes à réaliser de 2013	6 664 338,70 €

- Dépenses d'équipement : propositions nouvelles	17 255 000,00 €
--	-----------------

Opération n° 1	Collecteur Principal : travaux programmés	5 000 000,00 €
Opération n° 3	Collecteur Principal : grosses réparations	150 000,00 €
Opération n° 6	Réseaux de collecte : AOV	500 000,00 €
Opération n° 7	Réseaux de collecte : Rénovation avec tranchée	1 785 000,00 €
Opération n° 8	Réseaux de collecte : Réhabilitation sans tranchée	600 000,00 €
Opération n° 9	Station d'épuration : travaux programmés	3 250 000,00 €
Opération n° 11	Stations de pompage : travaux programmés	3 160 000,00 €
Opération n° 13	Télégestion	50 000,00 €
Opération n° 14	Murets techniques	50 000,00 €
Opération n° 15	Wharf de La Salie	550 000,00 €
Opération n° 16	Traitement anti H2S	150 000,00 €
Opération n° 17	Bassins de sécurité : travaux programmés	200 000,00 €
Opération n° 20	Récupération des eaux noires	10 000,00 €
Opération n° 22	Investissement liés au contrat d'affermage	200 000,00 €
Opération n° 23	Réseaux de collecte : Extension	1 600 000,00 €

Nos dépenses d'investissement s'élèvent donc à la somme de :

<b>Total des dépenses</b>	<b>28 341 339,82 €</b>
---------------------------	------------------------

<b>IV - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>
--

Ce Budget Annexe est équilibré, en recettes et en dépenses, à 9 980,14 €.

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Section de Fonctionnement	9 980,14 €	9 980,14 €
Section d'Investissement	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>9 980,14 €</b>	<b>9 980,14 €</b>

<i>Section de Fonctionnement</i>
----------------------------------

**a : Recettes**

Pour équilibrer cette Section de Fonctionnement, nous avons inscrit en recettes :

- article 7062 redevance des usagers pour ouvrages neufs et ouvrages en service	8 000,00 €
- chapitre 002 excédent reporté	1 980,14 €

<b>Total des Recettes</b>	<b>9 980,14 €</b>
---------------------------	-------------------

**b : Dépenses**

- article 60 Achats et fournitures (carburants)	680,14 €
- article 61 Services extérieurs entretien	200,00 €
- article 62 Autres services (télécommunication)	200,00 €
- chapitre 012 Charges de personnel	8 200,00 €
- article 654 Admission en non valeur	500,00 €
- article 673 annulation de titre sur années antérieures	200,00 €

<b>Total des Dépenses</b>	<b>9 980,14 €</b>
---------------------------	-------------------

Ces précisions données, le Budget Primitif de l'Exercice 2014, se présente, dans le détail, de la façon suivante :

LE RAPPORTEUR,

**M. le Président précise que le réseau d'assainissement eaux usées fonctionne très bien et que la situation financière laissée à la prochaine mandature est très bonne ; il remercie également les services pour leur travail efficace.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**



RAPPORTEUR : M-Hélène DES ESGAULX

**CONTRIBUTION FINANCIERE DES MEMBRES DU SYNDICAT**

Mes chers Collègues,

Dans le Budget primitif 2014, vous venez de voter un produit de 6 495 296 € pour la contribution financière des membres du Syndicat. Une répartition financière calculée à partir de ce produit permet de déterminer la participation de chacun des membres, en fonction de la population légale applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 soit la population de 2011 (données issues de l'INSEE) et des bases fiscales 2013 (taxe d'habitation, taxe foncière non bâtie, taxe foncière et contribution économique territoriale) transmises par le Trésorier du SIBA.

Conformément à l'application de l'article n° 10 des statuts du Syndicat qui détermine la clé de calcul, la répartition financière des contributions entre les membres pour l'année 2014, s'établit de la façon suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>POURCENTAGE</b>	<b>MONTANT</b>
COBAS (Communauté d'agglomération)	56,96287	3 699 907
BIGANOS	7,35016	477 414
AUDENGE	4,38589	284 877
LANTON	4,91222	319 063
ANDERNOS LES BAINS	10,39149	674 958
ARES	4,7612	309 254
LEGE CAP FERRET	11,23618	729 823
<b>TOTAL</b>	<b>100,00000</b>	<b>6 495 296</b>

Aussi, je vous propose mes chers collègues, de valider la participation financière de chacun des membres du Syndicat laquelle s'établit, en pourcentage et en masse selon le tableau ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : Yves FOULON

**Commune de La TESTE DE BUCH**  
**Mise en place de vannes et d'un débit mètre sur le collecteur de diamètre 1 500 mm**  
**Lot 1 : canalisations - Lot 2 : équipements**

Mes chers Collègues,

Le collecteur sud est chargé de transiter les effluents domestiques traités provenant des stations d'épuration de Biganos et de la Teste de Buch. Il assure aussi le transfert des effluents industriels traités issus de l'usine Smurfit Kappa, entre la station de pompage dénommée « ZI », située sur la commune de la Teste de Buch et le wharf de la Salie. La partie en refoulement de ce collecteur en béton armé de 1 500 mm de diamètre a été construite dans les années 70.

Afin de quantifier les effluents traités, le SIBA a décidé la pose d'un débit mètre et profite de cette opération pour mettre en œuvre des vannes de sectionnement et un départ vers deux futurs équipements.

Les travaux correspondants sont allotés de la façon suivante :

- lot 1 : canalisations ;
- lot 2 : équipements.

Ainsi, dans la perspective de ces travaux, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication, le 9 décembre 2013 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) pour une remise des offres le 15 janvier 2014 à 12h30.

Les services syndicaux ont procédé à l'analyse des offres et ont proposé au Président d'attribuer :

- le lot n°1 à la société EIFFAGE, pour un montant de 653 730 € HT, soit un montant de 784 476 € TTC
- le lot n°2 à la société EIFFAGE, pour un montant de 58 699 € HT, soit un montant de 70 438,80 € TTC.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, d'habiliter Monsieur le Président à mettre au point ces marchés, les signer et les gérer dans le cadre ainsi défini.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe de notre Service de l'Assainissement, en Section d'Investissement, opération 1.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : Jean-Guy PERRIERE

## Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques dans les eaux du Bassin d'Arcachon – Synthèse des données disponibles et bilan des sources émettrices

Mes chers Collègues,

Les suivis menés par Ifremer depuis plusieurs décennies ont donné l'alarme quant aux taux croissants de HAP retrouvés dans les huîtres, sur le Bassin d'Arcachon.

Face, d'une part, à la toxicité potentielle de ce type de contaminant pour l'environnement aquatique et le développement des huîtres et, d'autre part, au contexte réglementaire européen d'abaissement des seuils de HAP autorisés dans les coquillages destinés à la consommation humaine, le constat d'Ifremer est préoccupant.

Le Comité Régional Conchylicole (CRC) a interpellé le Syndicat à ce sujet et les élus se sont saisis de cette problématique lors d'une réunion qui s'est tenue le 11 mars 2013 dans les locaux du SIBA.

Or, il s'avère que l'étude de la contamination par les HAP sur le Bassin d'Arcachon a donné lieu à plusieurs travaux de recherche. Le SIBA a ainsi activement participé à l'analyse des apports atmosphériques en hydrocarbures aromatiques polycycliques à l'écosystème aquatique du Bassin d'Arcachon, ainsi qu'à une cartographie de la présence des HAP dans les huîtres lors du projet FéliBa. Le SIBA ambitionne également de quantifier les flux de HAP issus du pluvial.

De nombreuses données, issues de sources multiples, sont donc disponibles sur le sujet. Ce foisonnement d'informations demande un état de l'art synthétique sur le sujet afin d'établir un point de départ commun pour les actions de gestion futures. Devant ce type de contaminant ubiquiste et aux sources multiples, il convient de pouvoir avoir une approche globale des sources potentielles et une vision historique de leur évolution.

Le SIBA, en partenariat avec le CRC, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Université de Bordeaux et Ifremer, souhaite donc la réalisation d'un état des lieux synthétique de la contamination, mettant en cohérence les différentes études menées jusqu'à présent, et un panorama détaillé des sources potentielles sur le territoire, dans le but de dégager des pistes d'action.

Pour ce faire, une convention sera signée entre le SIBA et l'Institut des Sciences de la Matière/Université de Bordeaux selon le projet joint en annexe. Le montant de l'étude, qui se déroulera sur 18 mois, s'élève à 69 600 € TTC, avec une subvention à hauteur de 50 % de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Une participation financière du Laboratoire d'excellence COTE sera également sollicitée dans le cadre d'un appel à projet à venir.

Cette synthèse de données sur les HAP, s'inscrit dans le cadre du REseau des Micro-Polluants du Bassin d'ARcachon (REMPAR).

Aussi, je vous propose, mes Chers Collègues, d'autoriser notre Président à :

- mettre au point cette convention sur des détails mineurs, selon le projet annexé et à la signer,
- la gérer, dans le cadre des dispositions conventionnelles précitées, sachant que les crédits disponibles sont prévus au Budget 2014,
- solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- rédiger la réponse à l'appel à projet du Labex COTE.

**M. Perrière précise qu'il y a des HAP partout, le feu de cheminée, les bateaux sur le Bassin, les gaz d'échappement.**

**Après cette précision, les membres du Comité, à l'unanimité, ADOPTENT la délibération.**

RAPPORTEUR : François DELUGA

**DÉMARCHE INNOVANTE D'EXPERTISE VIDÉO  
DES REJETS AU WHARF DE LA SALIE**

**CONTRAT DE RECHERCHE**

Mes chers Collègues,

La qualité et l'impact des eaux traitées rejetées au wharf de la Salie reste la priorité du SIBA.

La société éloa, dans le cadre de sa mission de délégation de service public de l'assainissement collectif des eaux usées, s'est engagée à réaliser l'installation de caméras vidéo sur le wharf afin d'assurer une surveillance visuelle continue de l'ouvrage.

Le Syndicat souhaite profiter de cette opportunité pour fixer un objectif plus ambitieux et tirer parti de cet investissement pour surveiller la qualité des eaux de surface au niveau de l'exutoire, suivre la dynamique de surface du panache au point de rejet et observer la dynamique des barres sédimentaires au Nord et au Sud du wharf.

Cette démarche nécessite un développement scientifique qui permettra d'expertiser les images acquises pour anticiper et tracer les moindres événements aussi exceptionnels qu'ils soient.

Le CASAGEC, bureau d'études regroupant des enseignants-chercheurs issus de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, développe une recherche sur ce sujet depuis quelques années et propose d'investir dans le projet en mettant en place l'automatisation et les outils de traitement d'images numériques nécessaires à la mise en route de cette opération pilote ; un Contrat de Recherche sera signé entre le SIBA, éloa et CASAGEC sur la base des dispositions de l'article 3-6 du Code des Marchés Publics ; le projet est joint en annexe.

Le budget total de ce Contrat de Recherche est estimé à 142 800 € TTC sur 3 ans. L'engagement financier du Syndicat portera sur un montant de 91 560 € TTC sur 3 ans. Un acompte de 30%, soit 27 468 € TTC sera versé à la signature. La contribution d'éloa s'élèvera à 26 400 € TTC et celle de CASAGEC se portera sur un montant de 24 840 € TTC.

Dans ces conditions, je vous propose donc, mes Chers Collègues, d'autoriser notre Président

- à mettre au point ce contrat de recherche sur des détails mineurs, selon le projet annexé et à le signer,
- à le gérer, dans le cadre des dispositions conventionnelles précitées, sachant que les crédits disponibles sont prévus au Budget Principal 2014, M 49, Opération 15,
- à éventuellement rechercher des aides au financement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : Francine LOUBES

## SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR IMPLANTATION D'UNE STATION FIXE DE MESURES SUR LE SITE DU SIBA D'ARCACHON

Mes chers collègues,

Le Syndicat, membre de l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine (AIRAQ) a bénéficié en 2000 et 2001, de campagnes de mesures réalisées par cet organisme avec des moyens mobiles. Ces mesures ont mis en évidence l'intérêt de poursuivre l'analyse en continu de la qualité de l'air, la surveillance du Bassin d'Arcachon étant retenue dans les orientations de Plan Régional de la Qualité de l'Air.

La surveillance permanente de la qualité de l'air de l'agglomération d'Arcachon a donc débuté en 2004, via la mise en place d'une station urbaine de fond permettant le calcul d'un indice simplifié de la qualité de l'air (IQA). Une convention de mise en place d'une station de mesures a été signée, le 29 janvier 2003 pour une durée de 12 ans, entre le Président du SIBA, le Maire de la ville d'Arcachon et le Président d'AIRAQ. Cette station de mesures était particulière par la technique analytique utilisée. L'émetteur de la station de mesures était installé sur le dôme de l'ascenseur du Parc Mauresque, le récepteur et l'analyseur de poussières sur la toiture terrasse du centre administratif, le poste informatique de commande étant positionné dans les bureaux des services techniques de la ville.

Cette mesure de la qualité de l'air sur la ville d'Arcachon est informative, elle n'est pas exigée par la réglementation et ne rentre pas dans le dispositif réglementaire d'alerte : en l'occurrence, il n'existe pas sur cette zone d'arrêté préfectoral prévoyant les déclenchements des seuils d'information et d'alerte.

Cette mesure est néanmoins très utile car elle est caractéristique de ce à quoi la population, notamment touristique, est exposée sur l'ensemble du littoral atlantique. AIRAQ sait par expérience que les niveaux constatés sur la côte girondine ou landaise peuvent être décrits par les mesures prises à partir du site d'Arcachon.

Après avoir rencontré des difficultés techniques de différentes natures concernant tant l'implantation de la station que l'obsolescence des appareils dont elle était équipée, le fonctionnement de cette station a été stoppé mi-2012. Cet arrêt a conduit AIRAQ, en concertation avec les collectivités locales et la DREAL, à étudier la mise en place d'une station fixe plus traditionnelle sur l'agglomération d'Arcachon.

Dans ce cadre, le SIBA a proposé d'étudier une implantation de la station au sein de son siège, allée Corrigan à Arcachon.

Les instances d'AIRAQ avec la validation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ont décidé de proposer aux différents acteurs concernés (SIBA et Conseil Général de la Gironde) de s'associer pour l'installation de cette nouvelle station de mesures sur le site du SIBA.

Le budget total de l'opération, de 100 000 €, se répartirait en 2 postes :

- Métrologie (analyseur, matériel d'acquisition, routeur) pour un montant de 60 000 €
- Construction du bâtiment 40 000 € maximum dont 25 000 € maximum à la charge du SIBA et 15 000 € maximum à la charge d'AIRAQ

Le SIBA assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction du bâtiment.

La répartition du financement, s'établirait comme suit :

▶ AIRAQ	:	50 000 €
▶ SIBA	:	25 000 €
▶ Conseil Général de la Gironde	:	25 000 €

Les dépenses de fonctionnement seront assurées par AIRAQ.

Sur ces bases, je vous propose, mes chers collègues, de décider de participer au projet d'AIRAQ de renouvellement de la station de mesures de la qualité de l'air et d'implantation sur le site du SIBA, allée Corrigan à Arcachon et à cet effet, d'autoriser Monsieur le Président à :

- obtenir toutes les autorisations nécessaires à l'implantation cet équipement ;
- mettre au point et signer la convention avec AIRAQ et le Conseil Général de la Gironde formalisant les modalités de coopération et de contribution financières des différents partenaires ;
- financer les travaux de construction de la station de mesures.
- résilier la précédente convention « d'installation d'une station de mesure de la qualité de l'air sur les bâtiments communaux de la ville d'Arcachon »

Les crédits utiles à la réalisation de ce projet sont prévus au budget 2014.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : Philippe PERUSAT

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE DUNE DU  
PILAT, L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE LA TESTE DE BUCH  
ET LE SIBA**

**AVENANT N°3**

Mes chers collègues,

Nous avons décidé, par délibération du 30 septembre 2011, de confirmer dans une convention de partenariat l'opportunité de créer un lien d'information touristique entre le Grand Site de la Dune du Pilat et l'ensemble du territoire du Bassin d'Arcachon.

Les premières étapes de cette convention ont été franchies avec notamment la création d'un point d'accueil «I-Dune » et les contributions partagées au fonctionnement de cet équipement par le financement ou la mise à disposition d'agents assurant l'information des visiteurs.

Ainsi, le SIBA s'est engagé sur le financement d'un poste à mi-temps, lequel est pourvu chaque année sur une période concentrée autour de la saison touristique.

Deux avenants à cette convention ont été signés, le 2 janvier 2013 pour confirmer les montants de travaux respectivement pris en charge, puis le 28 mars 2013 pour ouvrir le champ de reconduction de la convention compte tenu du succès de cette opération.

Il est aujourd'hui nécessaire de réajuster les modalités de participation du SIBA tout en maintenant la valeur globale de cette contribution. En effet, compte tenu des compétences du SIBA et notamment en matière d'animation numérique de territoire pour laquelle un poste a été pourvu depuis trois ans, il serait opportun de fractionner en deux volets la mise à disposition de l'emploi initialement prévu sur six mois par an.

Ainsi, le SIBA mettrait à disposition :

- un agent contractuel sur une durée de 4 mois par an pour l'animation de l'I-Dune durant la saison touristique
- un agent « animateur numérique » pour la gestion en continu du portail touristique de l'I-Dune pour une durée de 20 jours /an

Je vous propose donc, mes chers collègues,

- d'adopter ces dispositions dans le cadre du partenariat avec le syndicat Mixte de la Grande Dune de Pilat et l'EPIC office de Tourisme de La Teste de Buch
- d'autoriser notre Président à signer l'avenant n°3 à cette convention afin de formaliser ces dispositions.

**M. Pérusat félicite les services du Syndicat pour leur travail de qualité, ainsi que ses collègues de la Commission Tourisme pour la qualité de leur travail efficace ; il rappelle que le tourisme est l'acteur de l'économie locale garantissant la préservation de notre environnement et le développement économique de notre région.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : Jacques CHAUVET

### REGIME INDEMNITAIRE - ANNEE 2014

Mes chers Collègues,

Le régime indemnitaire, versé aux fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois de la filière administrative et technique ainsi qu'aux contractuels de droit public, est appliqué en fonction du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Aujourd'hui, il est nécessaire de réajuster cette enveloppe indemnitaire, calculée conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, en prenant en compte l'évolution de nos agents durant l'année écoulée (promotions internes et avancements de grades) et les recrutements récents et à venir.

Je vous rappelle aussi que des heures supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et C dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures au-delà de la durée hebdomadaire de travail. La compensation prise sur les heures de travail légales ou l'indemnisation se font dans la limite mensuelle de 25 heures supplémentaires.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues,

- d'arrêter la valeur de chaque indemnité conformément au tableau annexé, sachant que les crédits disponibles ont été prévus au Budget Primitif, Section de Fonctionnement, natures 64118 pour les agents stagiaires et titulaires et 64131 pour les agents contractuels.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



# BASSIN D'ARCACHON

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

## REGIME INDEMNITAIRE - ANNEE 2014

### FILIERE ADMINISTRATIVE

CADRES D'EMPLOIS et GRADES	CAT.		Prime liée aux Fonctions	Prime liée aux Résultats	I.F.T.S	I.A.T.	I.E.M	TOTAUX
ATTACHES TERRITORIAUX	A		63 882	39 392				103 274
REDACTEURS TERRITORIAUX	B				3 843		4 476	8 319
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	C					41 800	33 700	75 500
<b>TOTAUX</b>			63 882	39 392	3 843	41 800	38 176	<b>187 093</b>

### FILIERE TECHNIQUE

CADRES D'EMPLOIS et GRADES	CAT.	Indemnité de Fonction	Indemnité de Performance	I.S.S.	P.S.R.	I.A.T.	I.E.M	TOTAUX
INGENIEURS EN CHEF	A	25 200	27 720					52 920
INGENIEURS et INGENIEURS PRINCIPAUX	A			57 488	27 513			85 001
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B			37 022	15 750			52 772
AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	C					6 910	6 646	13 556
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C					15 878	12 260	28 138
<b>TOTAUX</b>		25 200	27 720	94 510	43 263	22 788	18 906	<b>232 387</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>								<b>419 480</b>

# BASSIN D'ARCACHON

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

FILIERES et GRADES - MONTANT DE REFERENCE							Coefficient					
FILIERE ADMINISTRATIVE	Prime de Fonction	Prime de Résultats	I.F.T.S	I.A.T	I.E.M		PF	PR	IFTS	IAT	IEM	
DIRECTEUR	2 500,00	1 800,00					0 à 6	0 à 6				
ATTACHE PRINCIPAL	2 500,00	1 800,00					0 à 6	0 à 6				
ATTACHE	1 750,00	1 600,00					0 à 6	0 à 6				
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe			857,82		1 492,00				0 à 8		0 à 3	
REDACTEUR et REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe			857,82		1 492,00				0 à 8		0 à 3	
REDACTEUR (jusqu'à l'I.B 380)				588,69	1 492,00					0 à 8	0 à 3	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère classe				476,10	1 478,00					0 à 8	0 à 3	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe				469,67	1 478,00					0 à 8	0 à 3	
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère classe				464,30	1 173,86					0 à 8	0 à 3	
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe				449,28	1 153,00					0 à 8	0 à 3	
FILIERE TECHNIQUE	Indemnité de Fonction	Indemnité de Performance	I.S.S	P.S.R	I.A.T	I.E.M	IF	IP	ISS	PSR	IAT	IEM
INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	4 200,00	4 200,00					0 à 6	0 à 6				
INGENIEUR PRINCIPAL (à partir du 6ème éch. + 5 ans d'ancienneté grade)			361,90	2 817,00					51	0 à 2		
INGENIEUR PRINCIPAL (à partir du 6ème éch. - 5 ans d'ancienneté grade)			361,90	2 817,00					43	0 à 2		
INGENIEUR PRINCIPAL (jusqu'au 5ème éch.)			361,90	2 817,00					43	0 à 2		
INGENIEUR (à partir du 7ème éch.)			361,90	1 659,00					33	0 à 2		
INGENIEUR (jusqu'au 6ème éch.)			361,90	1 659,00					28	0 à 2		
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère classe			361,90	1 400,00					16	0 à 2		
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème classe			361,90	1 289,00					16	0 à 2		
TECHNICIEN			361,90	986,00					10	0 à 2		
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL					490,05	1 204,00					0 à 8	0 à 3
AGENT DE MAÎTRISE					469,67	1 204,00					0 à 8	0 à 3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère cl. (éch. Spécial)					490,05	1 204,00					0 à 8	0 à 3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère cl.					476,10	1 204,00					0 à 8	0 à 3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème cl.					469,67	1 204,00					0 à 8	0 à 3
ADJOINT TECHNIQUE 1ère classe					464,30	1 143,00					0 à 8	0 à 3
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe					449,28	1 143,00					0 à 8	0 à 3
Les heures supplémentaires sont calculées sur la base d'un taux horaire prenant pour base le montant du traitement brut annuel de l'agent divisé par 1820. Ce taux horaire est majoré dans les conditions suivantes :	14 heures	heures suivantes	Mis à jour le 1er janvier 2014									
	125%	127%										

RAPPORTEUR : Jean Jacques EROLES

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mes chers Collègues,

Le dernier Tableau fixant les effectifs du personnel a été adopté par délibération du 4 octobre 2013. Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à son actualisation en créant les emplois à temps complet concernant les promotions internes et les avancements de grade au sein de la collectivité, au titre de l'année 2014, après avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes, à savoir :

- Un poste d'Ingénieur en Chef de classe normale,
- Deux postes de Techniciens territoriaux,
- Un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Parallèlement, ces créations de poste feront l'objet d'une déclaration auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde, relayé sur le site de l'emploi-territorial, formalité obligatoire sous peine de nullité de la nomination de l'agent.

Enfin, dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire par voie de sélection professionnelle, nous avons pourvu un poste d'attaché territorial pour la Directrice des Services Tourismes et Communication. Il convient donc de résorber maintenant le poste occupé jusqu'alors contractuellement.

Il convient également de résorber des postes qui ne sont plus pourvus, à savoir :

- Un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un poste d'Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe,
- Deux postes d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Aussi, je vous propose, mes chers Collègues,

- d'adopter le nouveau Tableau des Effectifs du personnel permanent, tel qu'il vous est présenté en annexe,
- d'habiliter Monsieur le Président à poursuivre les procédures précitées et signer les arrêtés ou contrats correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

TABLEAU DES EFFECTIFS (02/2014)	
Personnel relevant des cadres d'emplois des filières administrative et technique	
CADRES D'EMPLOIS	GRADES
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	
<b>CATEGORIE A</b>	
1 Directeur Général Adjoint	1 Emploi Fonctionnel de DGA
7 Attachés	1 Attaché Principal 6 Attachés
<b>CATEGORIE B</b>	
2 Rédacteurs	2 Rédacteurs (1 poste vacant)
<b>CATEGORIE C</b>	
14 Adjoints administratifs territoriaux	2 Adjoints Administratifs Principaux de 1ère classe 2 Adjoints Administratifs Principaux de 2ème classe 4 Adjoints Administratifs territoriaux de 1ère classe 6 Adjoints Administratifs territoriaux de 2ème classe (dont 1 adjoint à temps non complet)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
<b>CATEGORIE A</b>	
1 Directeur Général Adjoint	1 Emploi Fonctionnel de DGA
10 Ingénieurs territoriaux	3 Ingénieurs en chef de classe normale 4 Ingénieurs Principaux (1 poste vacant) 3 Ingénieurs (1 poste vacant)
<b>CATEGORIE B</b>	
13 Techniciens territoriaux	4 Techniciens Principaux de 1ère classe 2 Techniciens Principaux de 2ème classe 7 Techniciens
<b>CATEGORIE C</b>	
2 Agents de maîtrise territoriaux	1 Agent de Maîtrise Principal 1 Agent de maîtrise
7 Adjoints techniques territoriaux	2 Adjoints Techniques Principaux de 1ère classe 2 Adjoints Techniques Principaux de 2ème classe 1 Adjoint Technique territorial de 1ère classe 2 Adjoints Techniques territoriaux de 2ème classe

<b>PERSONNEL CONTRACTUEL</b>	
<b>Permanent relevant de la Direction Générale</b>	
<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>
1 Directeur Général des Services	1 Directeur Général des Services (Emploi Fonctionnel)
<b>Permanent relevant du Service Communication et Promotion touristique</b>	
<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>
1 Emploi "Catégorie B"	1 Animateur Numérique de Territoire (CDD)
<b>Permanent relevant du Pôle Maritime - Environnement - Ressources Numériques</b>	
<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>
2 Techniciens	1 Technicien Spécialiste du Domaine Maritime (CDI)
	1 Technicien Pôle Maritime et Etudes (CDD)
<b>SERVICE DRAGAGE</b>	
1 Capitaine de Drague	1 - Catégorie Enim 13
2 Mécaniciens	2 - Catégorie Enim 08
3 Matelots	1 - Catégorie Enim 05
	2 - Catégorie Enim 04

RAPPORTEUR : Nathalie LE YONDRE

### **REGLEMENT DE FORMATION**

Le 22 novembre 2013, le Syndicat a établi un règlement de formation définissant les droits et obligations des agents en matière de formation dans le respect de la loi.

Ce règlement qui a été validé le 18 décembre 2013 par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde, a été créé afin d'organiser le programme des actions de formation en fonction de l'activité professionnelle et du déroulement de carrière des agents et prendre en compte les besoins des différents services.

Dans les mois prochains, l'objectif est de mettre en place, avec chaque agent, un véritable projet de formation.

Dans ces conditions, je vous propose mes chers Collègues,

- D'adopter le règlement de formation tel qu'annexé à la présente délibération.

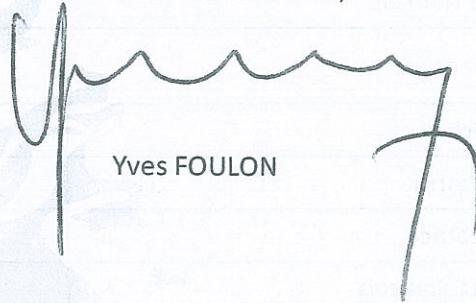
**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. Sammarcelli tient à remercier les membres du SIBA pour cette mandature passée ensemble, qu'il a pris du plaisir à travailler avec eux et remercie tout le monde pour le travail fait ensemble. Pour le prochain mandat, il souhaite que le SIBA vive pendant longtemps avec cette grande qualité car il a une lourde tâche qui l'attend.

Il souhaite à toutes et à tous « bon vent » et à ceux qui ne se représentent pas de se revoir prochainement.




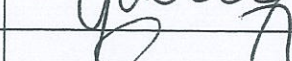
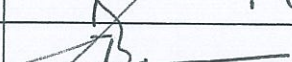
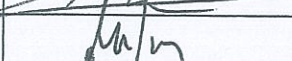
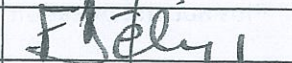

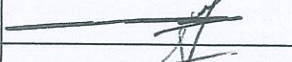
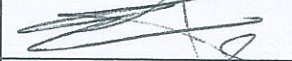
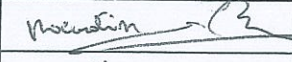
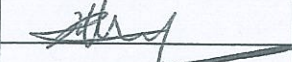





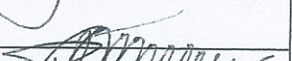
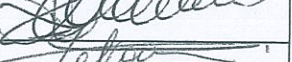


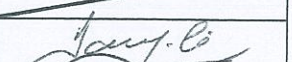






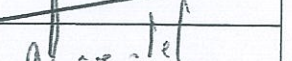

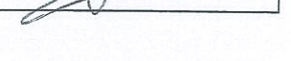


Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Yves FOULON

**COMITE SYNDICAL****LISTE des PRESENTS**

		SIGNATURE
SAMMARCELLI Michel	<b>PRÉSIDENT</b>	
DES ESGAULX Marie-Hélène	1 <sup>er</sup> Vice-Président	
PERRIÈRE Jean-Guy	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	
FOULON Yves	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	
PÉRUSAT Philippe	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	
ÉROLES Jean-Jacques	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	
LAFON Bruno	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	
DELUGA François	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	
GAUBERT Christian	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	
LE YONDRE Nathalie	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	
CHAUVET Jacques	Conseiller Général COBAS (Gujan-Mestras)	
ALEGRE Michel	COBAS (La Teste de Buch)	
BELLIARD Patrick	BIGANOS	
CAMINS Béatrice	BIGANOS	
CHAMBOLLE François	ARES	
COEURET Eugène	COBAS (Arcachon)	
DE NEUVILLE Alain	LANTON	
DELIGEY David	COBAS (Gujan-Mestras)	
DUCASSE Dominique	COBAS (La Teste de Buch)	
LAHAYE Bernard	ANDERNOS LES BAINS	
LAMOU Isabelle	LEGE/CAP-FERRET	
LETOURNEUR Chrystel	AUDENGE	
LOUBES Francine	LANTON	
MAUPILE Laurent	LEGE/CAP-FERRET	
MAUPILE Yvette	COBAS (Arcachon)	
PALLET Dominique	ARES	
PARIS Xavier	COBAS (Gujan-Mestras)	
PETIT Fabrice	COBAS (La Teste de Buch)	
PEYROUX Philippe	COBAS (Arcachon)	
PLEGUE Adeline	AUDENGE	
PRATS Thierry	COBAS (La Teste de Buch)	
SOCOLOVERT Cyril	COBAS (Le Teich)	
TROUBET André	COBAS (Le Teich)	
VENESI Claire	ANDERNOS LES BAINS	